



Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien

BUREAU NATIONAL

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence CEDEX 1

bn@sncta.fr

www.sncta.fr

[@SNCTA](https://twitter.com/SNCTA)

Aix-en-Provence, le 3 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après plusieurs mois passés à négocier pour obtenir des réponses justes et adaptées, le SNCTA, syndicat majoritaire des contrôleurs aériens, déplore l'absence d'éléments concrets et de garanties de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) et des Pouvoirs publics permettant de répondre aux problématiques suivantes :

Inflation

Les contrôleurs aériens font partie de la DSNA qui est le prestataire de services de la navigation aérienne (PSNA) français. Dans l'ensemble de l'Europe, chaque PSNA est financé par les redevances aériennes, selon des modalités définies par un règlement européen dit « plan de performance ». Les contrôleurs aériens assurent donc fièrement des missions de service public tout en ayant une rémunération qui ne provient pas de l'impôt donc pas du contribuable.

Ce plan de performance prévoit un mécanisme de « partage de risques » entre les PSNA et les compagnies aériennes, permettant de financer et de compenser l'augmentation de l'inflation. Le rattrapage de l'inflation sur la rémunération est donc prévu et financé par la réglementation, sans coût supplémentaire pour l'État, à l'instar de tout le contrôle aérien européen.

Gouvernance de la direction des opérations

Depuis plusieurs années, la gouvernance du contrôle aérien s'inscrit dans une relation marquée par de la défiance, des pratiques punitives et des méthodes managériales brutales, allant jusqu'à véhiculer une image dégradante de la profession dans les instances européennes. Cette gouvernance est un échec et rend impossible toute avancée constructive.

Elle est également un frein aux problématiques opérationnelles qu'elle méconnaît tant en matière de productivité, à laquelle elle nuit par les arbitrages dogmatiques qu'elle rend, qu'au regard d'une modernisation technologique qui patine voire qui est inexistante.

La navigation aérienne française appelle à un changement de gouvernance.

Respect des engagements passés

Si le dialogue social a pu se révéler constructif dans certains domaines avec la DGAC et la DSNA, sa concrétisation est dans les faits toujours absente sur de trop nombreux sujets, remettant en cause le respect des engagements pris. Ces points, qui relèvent intégralement de la gestion interne de la DGAC ou de la DSNA, concernent des sujets divers tels que :

- la participation à l'évolution des normes médicales pour une meilleure inclusion des pathologies chroniques (diabète de type I) ;
- la publication des aérodromes dont la DSNA souhaite se désengager, pour donner la visibilité promise à l'ensemble des acteurs, en premier lieu desquels les contrôleurs aériens concernés ;
- l'évolution « en bonne intelligence » de certaines modalités d'organisation du travail devant faire l'objet d'un retour d'expérience après un an de mise en œuvre, à l'instar des modifications récemment apportées pour répondre à la problématique des compagnies aériennes et en particulier de Ryanair sur sa base de Beauvais ;

- la publication de textes réglementaires déjà votés et discutés depuis plusieurs mois voire années.

Droit de réponse aux propos du Ministre Philippe TABAROT

Le ministre des Transports est intervenu dans les médias et sur les réseaux sociaux pour s'exprimer sur ce préavis de grève en utilisant des éléments qu'il sait parfaitement inexacts :

- concernant le fait qu'il ne céderait pas aux revendications de ce préavis de grève « *qui sont sur les réformes et la modernisation du contrôle aérien [à savoir] la mise en place d'une badgeuse* » : le préavis de grève déposé par le SNCTA pour ce 18 septembre 2025 ne comporte aucune revendication contre ladite badgeuse, ni contre son caractère biométrique qui est, pour sa part, traité dans le cadre juridique ;

- concernant l'amalgame avec le préavis de grève des 3 et 4 juillet déposé sur les jours de départ en vacances scolaires : le préavis de grève déposé par le SNCTA pour ce 18 septembre 2025 est placé hors vacances scolaires et hors week-end. Le SNCTA s'est par ailleurs déjà largement exprimé sur le mouvement de juillet (voir le [communiqué n° 854](#)) ;

- concernant la surprise du calendrier choisi eu égard à l'intérim du poste de directeur général de l'aviation civile, au contexte politique incertain et à une éventuelle « *pression* » sur le prochain DGAC :

- le dépôt éventuel d'un préavis de grève mi-septembre est parfaitement connu du Ministre, de ses services, de la DGAC et d'un certain nombre de médias depuis plusieurs mois ;

- le préavis de grève a été décidé avant même que la nomination d'un nouveau Directeur général soit prise en Conseil des Ministres, après plusieurs semaines d'attente ;

- l'incertitude du contexte politique ne constitue pas un fait politique. À ce stade, la date du dépôt du projet de loi de finances, qui motive le choix du 18 septembre, n'est pas modifiée et le Gouvernement demeure en fonctions. La stabilité de l'action syndicale du SNCTA ne saurait considérer un ministre démissionnaire avant l'heure.

Le SNCTA rappelle enfin que le Ministre est en fonctions depuis le 23 décembre 2024 et que, en dépit des annonces effectuées çà et là, il n'a souhaité participer à aucune réunion bilatérale sur les enjeux de la navigation aérienne malgré les demandes formulées. Le dialogue social ne se conduit pas sur X.

En l'absence d'éléments concrets et d'engagements de la DSNA comme des Pouvoirs publics, le SNCTA appelle à la mobilisation le jeudi 18 septembre 2025. En laissant plus de trois semaines de préavis, le SNCTA continue de s'inscrire dans la recherche de solutions qu'il fonde sur des arguments et non sur des principes dogmatiques ; il se tient à la disposition pleine et entière de la DSNA et des Pouvoirs publics pour la reprise d'un dialogue social constructif.

Contact presse : presse@sncta.fr - 06 66 68 01 41